

Initiative populaire fédérale: 24-25 septembre 1977

Art. 34 novies.— L'interruption de la grossesse n'est pas punissable lorsqu'elle est pratiquée par un médecin autorisé à exercer sa profession, dans les douze semaines après le début des dernières règles et avec le consentement écrit de la femme. Le libre choix du médecin est garanti.

La Confédération prend, avec la collaboration des cantons, les mesures nécessaires pour protéger la femme enceinte et encourager la planification familiale.

Voter

OUI

pour la solution

du délai

Oui:

aux enfants désirés
au choix de son médecin
et du nombre de ses enfants
à la contraception pour toutes
à l'éducation sexuelle
à des centres de planning familial
à la liberté de conscience
aux maternités responsables
à une justice et un traitement
égaux
pour toutes

Contre:

les enfants du hasard
les médecins et experts imposés
l'avortement clandestin
les commissions cantonales
humiliantes
le planning dissuasif et moralisateur
la punition de l'avortement
les maternités imposées
les trafics financiers, les privilèges
des femmes à qui argent et relations
permettent d'avorter où et quand
elles le veulent

Oui: à la contraception au planning familial à la liberté de choix aux enfants désirés

*Laissez-les choisir de n'avoir que des enfants désirés
sans risque de punition
en évitant l'avortement clandestin*

Prévenir vaut mieux qu'avorter.

Refuser la punition de l'avortement n'est pas le recommander: l'avortement est un échec de la contraception, mal connue ou interdite. C'est pourquoi l'initiative pour le délai demande aussi l'appui de la Confédération et des cantons pour un planning familial efficace, ni moralisateur ni dissuasif.

Voter **Oui** oui pour la solution du délai, c'est:

Prévenir les grossesses non désirées grâce à la contraception
Empêcher l'avortement clandestin et ses dangers
Respecter la liberté de choix et de conscience des femmes et des couples,
le droit de l'enfant à être désiré et aimé.

Contre:

l'Union suisse pour décriminaliser l'avortement (USPDA)

refuse

**aux "spécialistes-experts" le droit de trancher le problème de la maternité
aux cantons le droit d'imposer médecins, "commissions" délivrant ou refusant l'avis conforme
à certaines églises le droit d'imposer à tous et à l'Etat leur propre morale
à l'Etat le droit de punir la femme qui choisit lucidement de n'avoir que des enfants désirés**

La loi actuelle: pas appliquée, hypocrite, injuste.

Loi hypocrite:

elle n'empêche pas 50000 avortements clandestins et 20000 interruptions
"légales" par an

Loi injuste:

elle favorise les femmes qui peuvent payer médecins complaisants et
"tourisme gynécologique"

Nous refusons

toute loi favorisant panique et comédies devant médecin et psychiatre

Nous ne voulons plus mentir,

jouer la dépression ou la folie pour obtenir l'autorisation d'interrompre
une grossesse

Nous voulons des enfants désirés,

conçus avec amour et lucidité. La maternité ne doit pas être une "faute", une
fatalité, un hasard, mais un acte responsable sereinement choisi. Trop d'enfants
non désirés deviennent des cas sociaux mal-aimés

Nous voulons que les avortements diminuent,

qu'une contraception efficace soit enseignée à toutes dans les hôpitaux et
consultations, par des médecins et des conseillères dignes de leur nom.

Ponce-Pilate

Une jeune mère, mari chômeur. Son médecin
vaudois lui place un stérilet. Grossesse. Le médecin
accepte de l'interrompre, mais dans son cabinet,
de nuit, sans narcose, pour 750.- frs.

"Abandonnez-le"

C'est ce que dans un planning on propose à une mère
de 2 bébés refusant sa 3ème grossesse. Elle avorte
en Angleterre.

La pilule aux débiles

A Fribourg, on prescrit la pilule à une débile. Elle a
4 enfants à l'assistance, tous de pères inconnus.

Laissez-les choisir

34 ans, 5 enfants, une dépression à chaque grossesse.
A la 6ème, elle se jette par la fenêtre: paralysée à vie!

Cet enfant est à vous, a dit le médecin

à une ouvrière de 18 ans enceinte de 2 mois. Elle se
pend à la chaîne des toilettes publiques de Lausanne.

Les pièges des indications sociales.

Voilà ce que sera la situation des femmes, si l'initiative pour le délai est repoussée et que la nouvelle loi fédérale des indications l'emporte

La situation actuelle



Femme et médecin:
la femme cherche un médecin, expose son cas, supplie, pleure, argumente, gémit, menace de se suicider.



Femme et psychiatre:
la femme cherche un psychiatre, expose son cas, supplie, pleure, argumente, menace de se suicider.

L'avenir avec les indications



Femme et médecin cantonal:
la femme voit le médecin cantonal, expose son cas, supplie, pleure, argumente, menace de se suicider.



Femme et psychiatre cantonal:
la femme voit le psychiatre cantonal, expose son cas, pleure, supplie, argumente, menace de se suicider.



Femme et travailleur social cantonal:
la femme voit l'assistant cantonal, expose son cas, pleure, supplie, argumente, menace de se suicider.

Et c'est cette loi des indications que certains nous vendent sous l'étiquette "progrès" et "libéralisation de l'avortement"

Et si vous, demain si vos enfants petits-enfants
n'attendez pas d'être concernée pour défendre le droit de chacune
à la maternité librement choisie

Voter oui pour le délai

c'est se déclarer solidaire de toutes les femmes